**Solikon, Berlin, 10 et 11 sept 2015**

Atelier dans lequel j’intervenais :

Quels rôles des collectivités territoriales en faveur de l’ESS et de l’innovation sociale en France ? quels rôles du RTES : telles étaient les questions soulevées par l’atelier « collectivités et économie solidaire «  à l’événement Solikon à Berlin qui réunissait l’ensemble des réseaux et acteurs sociaux allemands et européens ;

Après avoir rappelé d’ou je parlais, en tant que vice-présidente de la région Champagne-Ardenne, et vice-présidente du Réseau du Territoires d’Economie Solidaire , j’ai expliqué en préambule 3 caractéristiques de l’organisation française en matière de collectivités et d’ESS :

* la multiplicité du niveau de collectivités avec des répartition de compétences plus ou moins claires , notamment sur le champs économique
* une économie composée classiquement de 3 secteurs : économie privée, économie publique et économie sociale  et au sein de ce dernier secteur, le poids importants des associations
* une ambiguité historique dans les relations des acteurs de l’économie sociale et solidaire et les pouvoirs publics : relations entre connivance, condescendance et tensions ;

Dans un second temps, j’ai énuméré les caractéristiques et principales évolutions des politiques publiques en matières ESS notamment des CT pour dégager quelques enjeux :

* l’ESS et l’innovation sociale ne sont pas des domaines très appropriés et très légitimes des CT, sauf en termes d’actions sociales , qui se traduit par de la subvention ou de la commande publique (on est donc dans le domaine de la délégation) ;
* la prise de conscience de la responsabilité des CT en la matière au delà de cette approche est en cours du fait d’un regain d’intérêt pour l’ESS , induit par la crise économique dont on ne sait se sortir et par la légimité que la loi de 2014 a créer autour de l’ESS, mais aussi des nombreuses initiatives citoyennes que les territoires qui ne peuvent plus être ignorées des politiques locaux.
* le financement de l’ESS est mal pris en compte , entre subvention et commande publique et ne correspond donc souvent pas à la réalité des relations qui sont en fait plutôt dans une sorte de co-construction ; le financement est aussi mal pris en compte et complexe par le secteur privé ; entre secteur mal reconnu par les financeurs, qui n’ont pas les codes d’analyse des projets, et acteurs qui ont souvent un complexe de dialogue avec les institutions financières
* l’organisation des politiques publiques françaises est très cloisonnées par thématiques, y compris dans les collectivités et cela s’adapte mal au projet ESS et innovation sociale qui proposent souvent une approche plus globale et transversale des choses ;

A partir de ces constats et des enjeux qui s’en dégagent , on voit que l’émergence d’une politique publique reconnue en la matière est une clef importante ;

cela passe par :

* la loi qui est une bonne chose même si les décrets ne sortent pas
* l’organsaition des acteurs et des élus en réseau pour construire favoriser l’appropriation des choses, ne pas réinventer chacun dans son coin, échanger les pratiques —> rôle du RTES
* construire un discours commun et installer un rapport de force, une visibilité : rôle du RTES
* mise en place d'outil : exemple fonds territoriaux de l’ESS, fonds pour l’innovation sociale, présence ESS dans BPI
* défendre d’autres approches comme co-construction des politiques publiques et prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse
* reconnaissance de l’ESS de manière transversale et pas en tant que secteur

les autres interventions de l’atelier

Paul Singer, intervention secrétaire d’état  ESS Brésil  crée en 2003 , depuis 12 ans ; crée quand Lula est devenu prsdt ; ce fut un marqueur de ce gouvernement qui se poursuit ; récupération des actifs de la faillite pour recréer de nouvelles entreprises ; explique comment il a fallu tout construire autour de l’ESS alors que ce n’était pas du tout dans la culture du pays ; se sont bcp reposé sur les collectivités locales  ; les communes s’organisent entre elles et crée un entouthiasme pour l’ESS

professeur de droit public et constitutionnel , travail sur marchés publics et commandes publiques ;  réglementation de Bologne sur les biens communs , il n’y a en anglais que solidarité, pas d’objectifs pour dire solidaire ; en latin étymologie renvoie au mot dur car c’est le fondement, le noyau  de la mise en commun ;

la question des gens qui se retrouvent , qui font cause commune pour résoudre leur problème, répondre à leur besoin : deux pistes , soit on se prend en main, soit on fait soi-même, soit on milite pour que les politiques publiques fassent ;

le processus de Bologne est un processus en cours, qui nous appartient ; outil qui doit être utilisé par ceux qui veulent réduire leur empreinte écologique ;

L’idée est celui de la mise en concurrence pour une gestion des communs ;

Dans le discours dominant, Bologne apparaît d'abord comme une garantie de qualité et d'efficacité offerte aux étudiants : au sein d'un espace européen d'enseignement supérieur, ceux-ci trouveront plus facilement l'Université ou la « Haute École » offrant une formation qui correspond exactement à leurs attentes ou à leurs besoins. Il faut redéfinir le système de l’Etat providence qui assiste le citoyen et passer à un autre système avant la privatisation de l’Etat en passant à un système collaboratif

Cette thèse repose sur le dogme bien fragile qui voudrait que, par le miracle du marché, la qualité des services ne pourra que s’améliorer.

L'objectif essentiel du processus de Bologne est de renforcer la concurrence entre les établissements européens et leur compétitivité sur le marché mondial des services éducatifs.

On entre ainsi dans une logique où les universités ne sont plus pensées comme des services publics, financés et parfois organisés par l'État, mais comme des services marchands.

Quant aux étudiants, ils sont rabaissés au rang de clients, constamment à la recherche du « fournisseur de service » offrant le rapport qualité/prix qui correspond le mieux à leurs attentes et/ou à leur portefeuille.

Les ministres européens réaffirment régulièrement que l'enseignement supérieur restera « un bien public » et « une responsabilité publique ». Cependant, même des universités publiques ou subventionnées par les pouvoirs publics, peuvent parfaitement entrer, petit à petit, dans une logique marchande. Dès lors que leur financement est proportionnel au nombre d'étudiants qu'elles attirent, elles sont déjà, de fait, dans un fonctionnement de « quasi-marché ».

Le manque de moyens financiers ne peut qu'accentuer cette dérive. Les établissements sont amenés à réclamer des frais d'inscription toujours plus élevés, rendant ainsi encore moins attrayantes les formations n'offrant pas de débouchés glorieux sur le marché du travail. Les universités sont de plus en plus à la merci de sponsors privés, qui contrôlent encore davantage la recherche et les priorités d'enseignement. Ainsi, le processus de Bologne s'inscrit dans un mouvement initié dès la fin des années 80 et qui concerne l'ensemble des systèmes éducatifs européens : l'instrumentalisation croissante de l'enseignement au service de la compétition économique.

Erdumthe présente REVES: 18 pays membres, crée en 1996 , réuni des acteurs et des collectivités

analyse des partenariats qui existent entre les communes et les entreprises pour regarder quels sont les dynamiques en cours ; activités reposent sur 3 piliers : échanges de savoirs et pratiques, développement collectif de nouvelles façons de faire , rendre lisible les expériences des membres auprès des institutions européennes

L’enjeu du but commun est essentiel pour avancer dans les projets politiques ; la communication est un pilier très important , fondamental

Intervention de JL Laville

Economie sociale, économie solidaire, entreprise sociale et innovation sociale , quels sont les enjeux théoriques et politiques en Europe ?

contribution de JL Laville et de Rogerio Amaro (portugais)

L’impact du siècle des lumières sur  révolution industrielle du 18ème siècle, et l’émergence d’une nouvelle forme de pauvreté et de concentration de population dans des villes , amène à la naissance d’un associationnisme solidaire au cours du 19ème siècle qui porte fortement l’idée d’une connexion entre solidarité et démocratie  ; L’entraide , la solidarité organisée n’est pas seulement vu comme un devoir moral ou comme une charité mais bien comme un vecteur de l’émancipation.

A cet « associationnisme solidaire », la seconde révolution  industrielle, la dissipation de l’idéologie des lumières et la concentration organisée du capital permettre l’émergence d'une l’idéologie du progrès , on cherche le progrès dans l’accumulation des richesse issu du développement capitaliste salors qu’avant on cherchait le progrès dans l’organisation sociétale.

La solidarité se redéfini alors comme un  principe subsidiaire  ; On est passé de la première période du 19e au cours duquel les ouvriers essayaient d’organiser une économie morale,  à une période de moralisation des pauvres ;  et c’est bien le 19 eme siècle qui est le moment charnière.

On assiste donc progressivement à un clivage entre une approche qui vise à réduire pou traiter la pauvreté et une autre approche qui vise à réduire les inégalités, ce qui présente une différence fondamentale. C’est là le ferment de la différence entre associationnisme solidaire et économie sociale : cette dernière fortement liée à cette inflexion philanthropique ; L’économie sociale émerge comme un plaidoyer pour le patronage alors que l’économie solidaire contient un enjeu d’émancipation démocratique qu’on ne retrouve pas sous la même forme dans l’économie sociale. et ces deux types d’économie, réunie en France sous le vocable d’ESS n’ont en fait jamais eu d’identité commune ; les distinctions faites dans les différents autres pays d’Europe rappellent bien cette histoire distincte de ces deux approches.

La période de l’après seconde guerre mondiale se caractérise par ce  compromis de nouveau affirmé et la recherche d’un équilibre illustré par le  texte de la déclaration de philadelphie  (le dév éco ne bvaut que si il es au service du dév social) L’économie sociale issue d’une vision philantropique entraine  lors de l’élaborations du compromis social d’après seconde guerre mondial un Etat Social qui joue alors le rôle de redistribuer  des richesses produites ; On est donc dans une dialectique : économie = entreprise et Etat = social qui ne donne qu’un rôle très marginale au tiers secteur de l’ESS, sinon par les grandes mutuelles et coopérative de l’économie sociale mais qui ont prisme soit entreprise (coopérative) soit étatique (mutuelles) ; l’économie solidaire se trouve de fait exclue du débat.

Ce compromis est remis en question à partir des années 60/70 et les premiers signés d’épuisement d’une richesse suffisante à redistribuer ; on assiste alors à l’ irruption des nouveaux mouvements sociaux comme les écologistes et féministes qui montrent que la conflictualité sociale ne se résume pas à la lutte des classes et il y a alors apparition de nouvelles formes de débats qui remettent  en cause de la considération des usagers comme des bénéficiaires pour leur proposer de reprendre un rôle d’acteurs ; A noter que tous les mouvements d’éducation populaire ont contribué à maintenir pendant toute la période ou l’associationnisme solidaire est très marginal une culture alternative.

Plus récemment, on voit émerger  l’idée d’innovation sociale qui renvoie à l’associationnisme du 19 es et qui redonne une place plus importante à l’ESS avec la pluralité de ses formes depuis la fin du XXeme siècle ;

Celle-ci repose alors 3 types de questions :

qu’est ce que l’on produit ? débat sur la nature de la production

qu’est ce que l’économie ? économie substantive (Karl polyani) qui défend que le pb majeur est le sophisme économiste : confusion entre économie et marché ; courant de pensée qui dénonce une assimilation entre l’économie et le marche ; production ethnocentrisme : en fait plusieurs principes économique et pas un seul qui serait le marché ; il faudrait ajouter la redistribution, la réciprocité  -  recordage nécessaire à partir de ces principes plurielles

quelle relation entre l’économie et l’environnement ? volonté de transformation sociale

Si l' innovation  sociale  devient une notion clef , on ne peut nier que certains veulent reprendre cette notion pour lui donner forte dimension  utilitariste pour faire face à la baisse de la richesse à redistribuer ; innovation sociale de plus en plus envisagée comme solution de prolongation du capitalisme

Il ne faut donc pas perdre de vue que l ‘innovation sociale peut avoir deux visions, soit une vision qui tend un  rapport à la transformation sociale soit comme

une forme de  relance de la croissance dans les entreprises ; il existe une  tension entre ces deux formes , très amplifiées par un courant de pensée qui va s’affirmer dans les années 70-80 (Friedman et hayek) néo libérale qui permet une sorte de synthèse entre les deux  ; projet initial du néo libéralisme est de s’attaquer à la démocratie ; risque de désordre, d’excès de démocratie NL  : fondamentalement un projet politique et pas économique qui du coup pour faire face à ce danger , re déploiement de toutes les concurrences : affaiblissent de l’état et des initiatives autonomes dans toutes les sociétés ; d’ou la concurrence

au début du XXI s , quand le NL se heurte au premières résistances : seconde vague de NL : plus simplement plaidoyer pour la concurrence mais se traduit par un discours sur le social ; réduction de la pauvreté ; témoins social impacts bonds : reconnaissance officielle de l’IS en Europe  : social business

peu d’expériences mais privilégié sur la comm européens

enjeu : visibiliser dans le débat le fait que l’innovation sociale ne peut se réduire au social business

l’intervention de R Amaro a illustré à travers des exemples portugais les propos qui précedent en s’inscrivant dans la logique d’économie substantive selon la définition de K Polyani ; c’est à dire en montrant par des exemples comment l’économie est encastrée au social et ne peut s’en distinguer.@